Institut des comptes nationaux

# ANALYSE DES PRIX
# RAPPORT ANNUEL 2015
# DE L'INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX

# IV. L'ACCORD LAITIER ET SON IMPACT SUR LES PRIX À LA CONSOMMATION

OBSERVATOIRE DES PRIX

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Pour de plus amples informations :
SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Peter Van Herreweghe
City Atrium
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
Tél.: +32 2 277 83 96
Courriel : Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be

# Introduction

Ce document constitue le septième rapport annuel de l'ICN sur l'évolution des prix à la consommation. La loi du 8 mars 2009, modifiant la loi du 21 décembre 1994 portant sur les dispositions sociales et diverses, prévoit que le SPF Économie assure l'observation et l'analyse des prix pour le compte de l'ICN.

Avec la loi du 3 avril 2013 portant sur l'insertion du livre V (intitulé *La concurrence et les évolutions de prix*) dans le Code de droit économique, l'Observatoire des prix a vu son champ d'études s'étendre et peut désormais procéder aux analyses nécessaires en matière de prix (tant en termes d'évolution que de niveau), de marges et de fonctionnement du marché.

En 2015, l'Observatoire des prix a publié ses rapports trimestriels dans les délais impartis. A la demande de la précédente ministre fédérale de l'Agriculture, Madame Laruelle, il a également réalisé une actualisation de l'étude « Prix, coûts et rentabilité de la filière porcine »[1]. De plus, dans le courant de 2015, l'Observatoire des prix a débuté deux études ponctuelles relatives au fonctionnement de marché dans le secteur du cinéma (NACE 5914) et dans la filière du sucre (NACE 1081).

Conformément au cahier des charges qui fixe les modalités selon lesquelles les institutions associées à l'ICN exécutent leurs missions, le présent rapport a été approuvé à la fin février par le conseil d'administration de l'ICN et a reçu un avis positif du Comité scientifique.

Les collaborateurs de l'Observatoire des prix qui ont participé à la rédaction de ce rapport sont les suivants : Christine Bruynoghe, Myrle Claessens, Julie Durieu, Mathias Ingelbrecht, Jean-Yves Jaucot, Céline Rigby, Els Somers, Jean-Paul Theunissen et Sarah Van Cauwenbergh.

[1] http://economie.fgov.be/fr/binaries/Actualisation_etude_filiere_porcine_mai2015_tcm326-267698.pdf

# Table des matières

Introduction ..... 3
Table des matières ..... 4
IV L'accord laitier et son impact sur les prix à la consommation ..... 5
IV.1 Introduction ..... 5
IV.2 Situation sur le marché laitier ..... 5
IV.3 L'accord laitier ..... 6
IV.4 Impact de l'accord laitier ..... 7
IV.5 Comparaison avec les pays voisins ..... 10
IV.6 Conclusion ..... 11
Liste des abréviations ..... 12

# IV L'accord laitier et son impact sur les prix à la consommation

## IV.1 Introduction

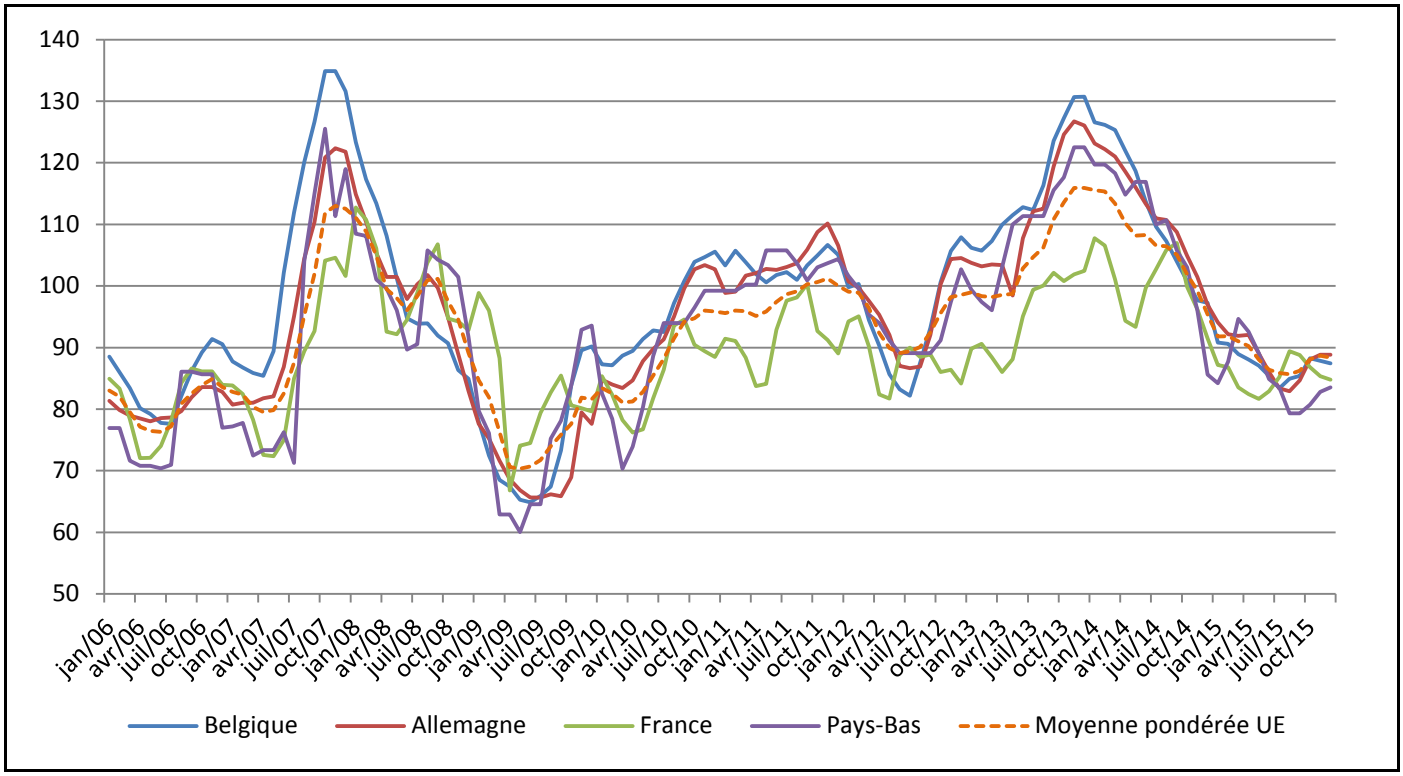
En été 2015, les partenaires de la Concertation belge de la Chaîne agroalimentaire ont annoncé des mesures destinées à atténuer les effets de la crise dans le secteur laitier. Ce chapitre se penche sur l'évolution du prix du lait versé aux producteurs laitiers, sur le contenu de l'accord laitier et sur son impact sur les prix à la consommation.

## IV.2 Situation sur le marché laitier

En 2014 et pendant une grande partie de 2015, le prix reçu par les producteurs pour leur lait s'est replié de 35 % (entre fin 2013 et mi-2015), après un net redressement depuis mi-2012, lorsque ce prix avait atteint un plancher. Cela a été le cas tant en Belgique qu'en Allemagne et aux Pays-Bas. La baisse de prix a été un peu plus modérée en France (-24,3 % entre janvier 2014 et mai 2015). En moyenne, le producteur laitier européen a reçu, entre fin 2013 et mi-2015, 1 % de moins pour le lait qu'il a produit.

**Graphique 1 : Le prix du lait en Belgique, dans les principaux pays voisins et dans l'UE**

(Indice 2008=100)




Source: CE

L'évolution des prix du marché mondial pour le lait en poudre entier et écrémé, mais aussi pour le beurre et pour le Cheddar, constitue un bon indicateur de l'évolution du prix que le producteur belge reçoit pour son lait. Les prix des produits laitiers sur le marché mondial se sont montrés très volatiles ces dernières années. Après la dernière hausse de prix qui a atteint un pic début 2014, les prix du lait en poudre entier et écrémé se sont effondrés. Les prix du lait écrémé en poudre ont chuté de 57,2 % entre février 2014 et août 2015, tandis que ceux du lait entier en poudre se sont contractés de 47,8 % entre janvier 2014 et août 2015. En décembre 2015, ces prix ont affiché une hausse de 12,6 % (lait écrémé en poudre) et de 21,4 % (lait entier en poudre).

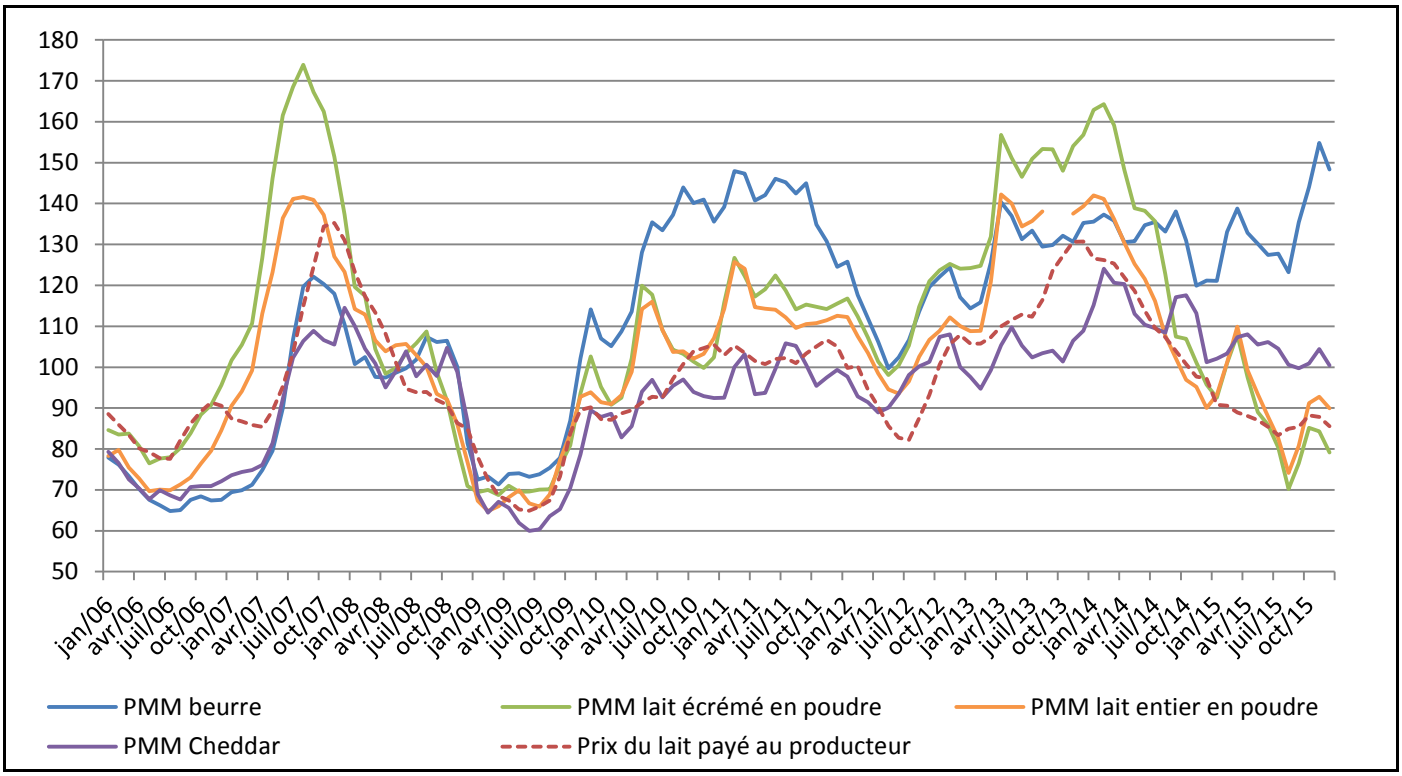
Le prix versé aux producteurs belges a lui aussi connu une énorme chute pendant la même période. Entre décembre 2013, où il avait atteint un sommet (43,13 cents le litre), et juillet 2015, le moment de son plancher le plus récent

(27,50 cents le litre)[2], le prix du lait versé au producteur s'est replié de 36,2 %. Depuis lors, la rémunération des producteurs a de nouveau fluctué et dépassait, en décembre 2015, de 2,7 % seulement son niveau de juillet 2015.

Le prix versé au producteur détermine la majorité de ses recettes totales (près de 80 %)[3]. Entre fin 2013 et mi-2015, la forte orientation à la baisse du prix du lait a eu pour conséquence de réduire les recettes du producteur. De plus, les coûts variables sont restés pratiquement inchangés[4]. La combinaison de ces deux facteurs a entraîné une dégradation de la rentabilité des producteurs laitiers.

**Graphique 2 : Prix du marché mondial (PMM) de quelques produits laitiers par rapport au prix du lait versé aux producteurs belges.**

(Indice 2008=100)




Sources: USDA (DairyCo), CBL

## IV.3 L'accord laitier

En juin 2009, lorsque le prix belge du lait avait atteint son niveau le plus bas de ces 10 dernières années, le producteur laitier ne recevait que 21,40 cents le litre. Vu la faible rétribution des producteurs pour leur lait, nombre d'entre eux ont alors été confrontés à des problèmes financiers. Après concertation, un accord a été conclu entre la Fedis (l'actuelle Comeos), le Boerenbond et ABS. Selon les termes de cet accord, les membres de la Fedis s'engagent à verser de juillet à décembre 2009 14 cents par litre vendu dans un fonds destiné à compenser la faiblesse du prix du lait. Un montant de 27 millions d'euros a finalement été récolté, ce qui a permis de verser en moyenne € 3.000 par exploitation laitière.

[2] Juste au-dessus du prix de juillet 2012 (le creux précédent), à savoir 27,12 cents le litre. (Source: CBL)

[3] Source : Observatoire des Prix, Actualisation de l'étude sur la filière laitière, juillet 2014.

[4] Source : Van der Straeten B. & Deuninck J. (2015) De Vlaamse zuivelbarometer – november 2015, Departement Landbouw en Visserij, afdeling Monitoring en Studie, Brussel.

Par analogie avec l'accord de 2009, les partenaires de la Concertation belge de la Chaîne agroalimentaire ont annoncé le 31 août 2015 des mesures afin d'atténuer la crise dans le secteur laitier[5]. Cet accord contient un volet à court terme et un volet à long terme.

À court terme, l'accord prévoit une aide directe unique aux producteurs laitiers actifs. Le montant total alloué aux producteurs laitiers est estimé à 46 millions d'euros, en se basant sur une aide de 2,7 cents par litre de lait produit pendant six mois, de septembre 2015 à février 2016. Dans le cadre de la concertation de la chaîne, le secteur de la distribution s'est engagé à verser 14 cents par litre de lait vendu[6], qu'il soit d'origine nationale ou étrangère, dans un fonds qui servira d'aide aux producteurs laitiers. La répartition s'effectuera ensuite sur la base des quotas laitiers (livraisons) dont disposait le producteur laitier au 31 mars 2015. Les quotas laitiers ont en effet été supprimés le 1er avril 2015.

Parallèlement, un mécanisme de stabilisation à long terme est développé, auquel tous les maillons de la chaîne agroalimentaire contribueront. Ce mécanisme pourra être activé en périodes de crise. Il pourrait entrer en vigueur à la fin de la mesure provisoire à court terme[7].

## IV.4 Impact de l'accord laitier

Le prix à la consommation du lait s'est lui aussi replié dans le sillage de la baisse du prix perçu par les producteurs mentionnée ci-dessus. En septembre 2015, le consommateur payait 8,4 % de moins pour le lait entier (par rapport à juin 2014) et 11,3 % de moins pour le lait écrémé et demi-écrémé (par rapport à avril 2014). L'entrée en vigueur de l'accord laitier en septembre 2015 a toutefois entraîné directement une réaction du prix à la consommation du lait : en octobre, les prix du lait entier avaient en effet déjà augmenté de 17,7 % par rapport au mois précédent ; les prix du lait demi-écrémé et écrémé avaient même progressé de 19,5 %. Entre septembre et décembre 2015, les prix à la consommation du lait entier, d'une part, et du lait écrémé et demi-écrémé, d'autre part, ont grimpé respectivement de 18,6 % et 21,4 %.

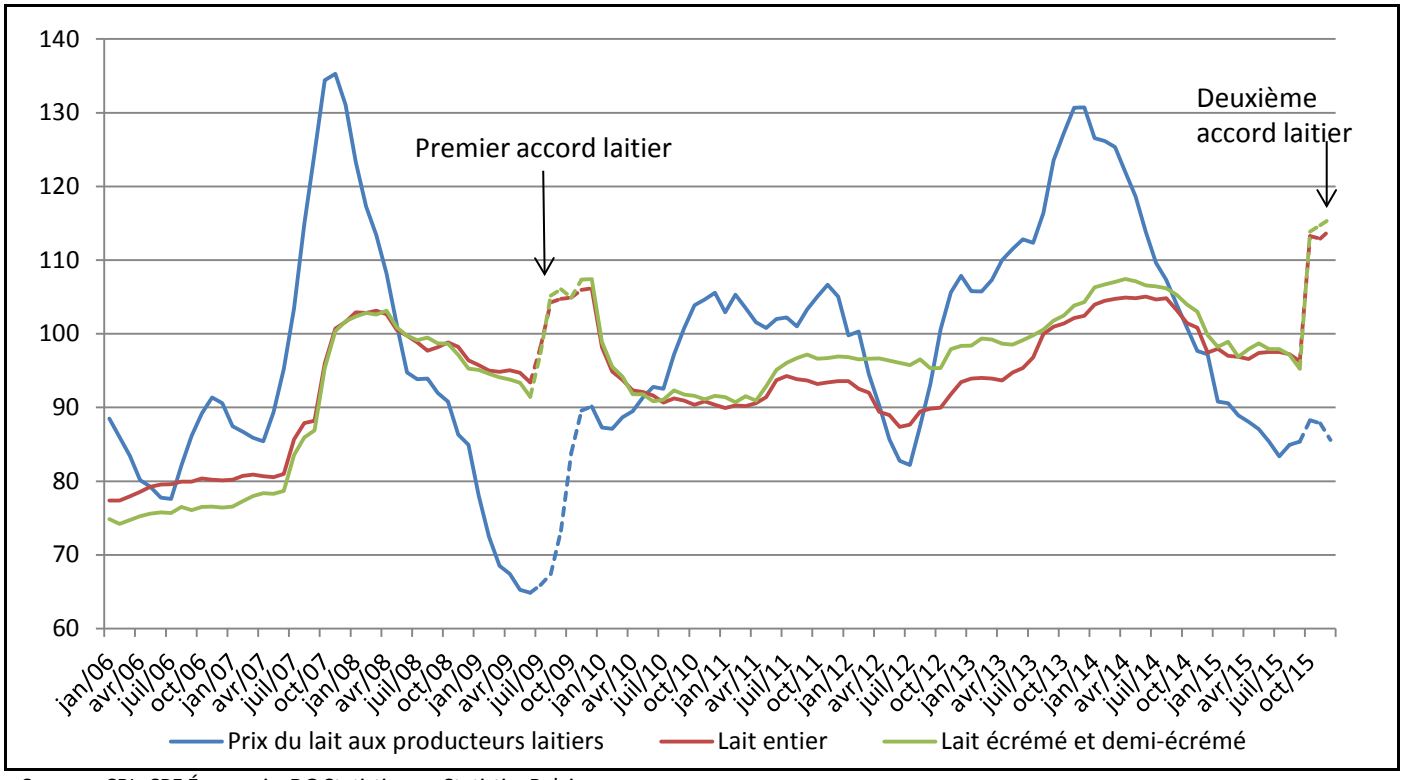
[5] A partir de juillet 2015, le prix versé aux producteurs s'est à nouveau orienté à la hausse. En décembre 2015, il dépassait de 0,73 cents son niveau observé six mois plus tôt.

[6] Le volume de lait vendu entre le 1er septembre 2015 et le 31 mai 2016, soit une période de 9 mois.
Le distributeur paie chaque mois pendant 6 mois 9/6 du montant dû, de sorte qu'en 6 mois, le montant total destiné aux producteurs laitiers peut être versé aux autorités.
Les producteurs laitiers auront droit au montant effectivement disponible dans le fonds.

[7] Source: Communiqué de presse du 31 août 2015 « Les partenaires de la Concertation belge de la Chaîne agroalimentaire atteignent un accord au sujet d'une aide aux secteurs en crise — Un fait unique en Europe ».

**Graphique 3 : Evolution du prix du lait versé aux producteurs laitiers belges et du prix à la consommation du lait**

(Indice 2008=100)




Sources: CBL, SPF Économie, DG Statistique – Statistics Belgium

Sur la base de chiffres collectés sur les sites de shopping de quelques grands distributeurs depuis septembre 2012, il semble également que les prix à la consommation du lait ont fortement augmenté depuis août-septembre 2015. La plus forte hausse est intervenue en septembre-octobre 2015. À ce moment, les prix du lait entier et du lait demi-écrémé, aussi bien des marques A que des marques des distributeurs et des produits premier prix, se situaient de 14 à 17 cents le litre, au-dessus de ceux d'août 2015. Cela représente une hausse de prix de 14,1 % (marques A), de 17,1 % (marques de distributeurs) et de 25,8 % (produits premier prix) pour le lait entier et de 16,5 % (marques A), 23,9 % (marques de distributeurs) et 27,8 % (produits premier prix) pour le lait demi-écrémé. Cela montre que les grandes surfaces analysées ont choisi de reporter entièrement sur le consommateur leur contribution obligatoire au fonds destiné aux producteurs laitiers.

**Graphique 4 : Prix à la consommation du lait entier et demi-écrémé par type de marque**

(euro par litre)



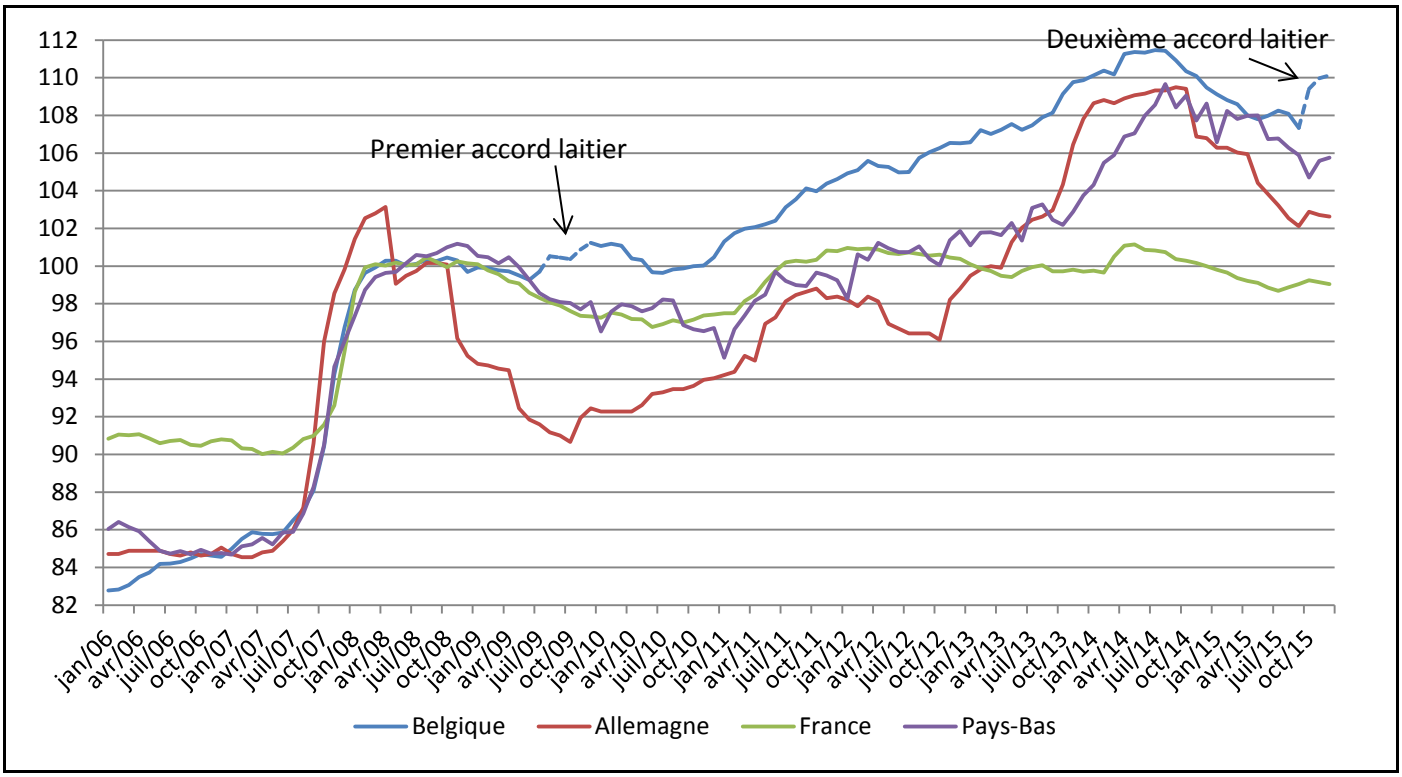

Source: SPF Economie, calculs propres, (sur la base de données de sites de shopping)

## IV.5 Comparaison avec les pays voisins

En 2015, les prix à la consommation des produits laitiers (IPCH) en Belgique étaient en moyenne inférieurs de 1,9 % à ceux de 2014. Les prix des produits laitiers ont aussi diminué dans nos pays voisins pendant cette période : -4,3 % en Allemagne,
-1,3 % en France et -0,7 % aux Pays-Bas. En décembre 2015, le consommateur belge a par contre payé 2,6 % de plus par rapport à septembre 2015, lorsque l'accord laitier est entré en vigueur. En Allemagne, le prix à la consommation a augmenté de 0,5 % pendant la même période. Il est resté constant en France, mais a baissé de 0,1 % aux Pays-Bas. Outre le lait, la catégorie des "produits laitiers" comprend toutefois aussi d'autres produits comme le fromage, le yaourt, la crème et les œufs.

**Graphique 5 : IPCH des produits laitiers en Belgique et dans les principaux pays voisins**

(Indice 2008=100)




Source: CE

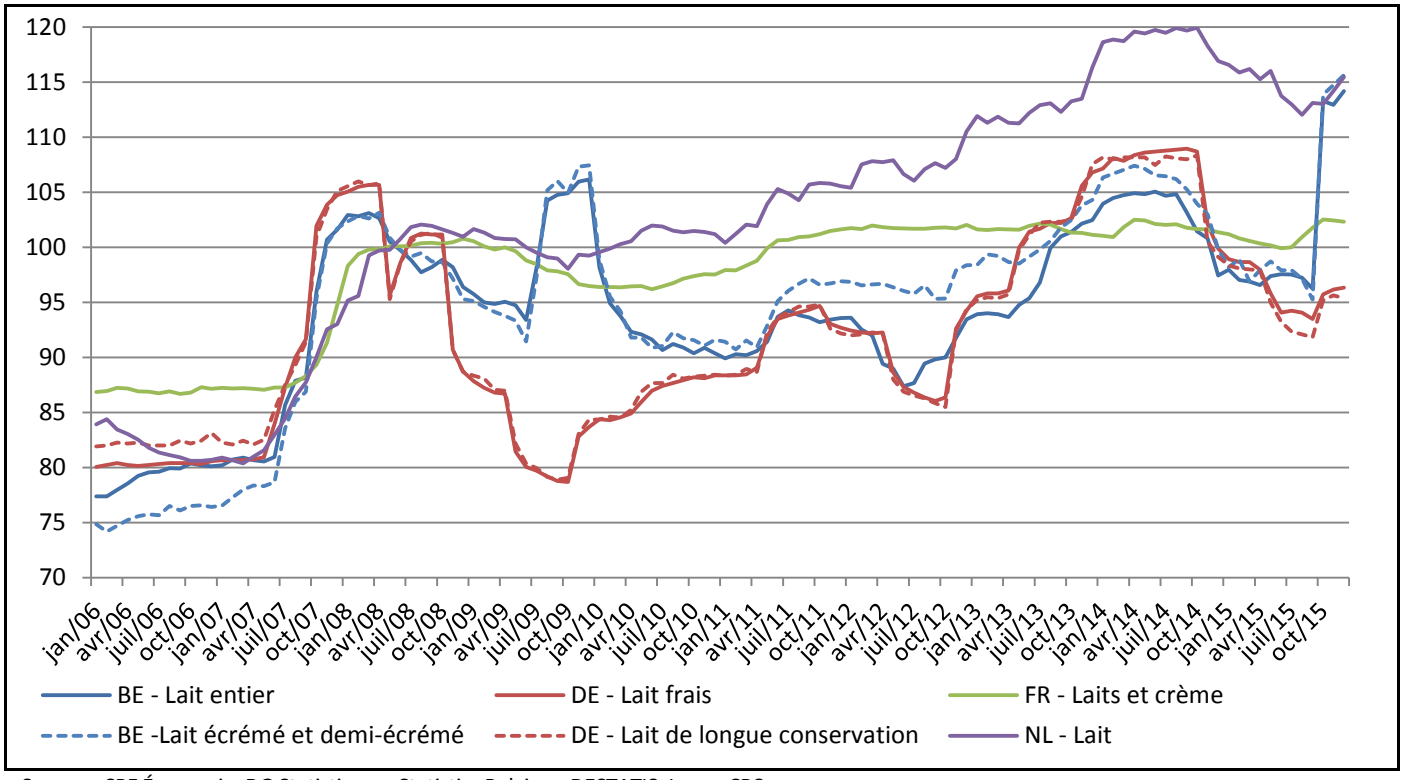
Les indices nationaux des prix à la consommation du lait montrent que les consommateurs ont payé le lait plus cher dans les pays voisins depuis l'automne 2015. Cependant, le lait a coûté, en glissement annuel, plus de 10 % en moins en Allemagne, tandis que la baisse de prix en Belgique s'est limitée à 2,1 % pour le lait entier et à 3,4 % pour le lait écrémé et demi-écrémé. En France, le consommateur a payé 0,7 % de moins pour le lait et la crème[8]. Le consommateur néerlandais a déboursé 3,8 % de moins pour le lait[9].

[8] L'IPC de la France n'est disponible que pour l'agrégat "lait et crème" et pas pour les témoins sous-jacents séparément.

[9] L'IPC des Pays-Bas n'est disponible que pour l'agrégat "lait" et pas pour les témoins sous-jacents séparément.

**Graphique 6 : IPCH du lait en Belgique et dans les principaux pays voisins**

(Indice 2008=100)




Sources: SPF Économie, DG Statistique – Statistics Belgium, DESTATIS, Insee, CBS

Si le prix belge du lait n'avait pas varié depuis septembre 2015 (en supposant dès lors qu'il n'y ait eu aucun accord laitier), le client aurait payé en 2015 6,2 % de moins pour le lait entier et 8,0 % de moins pour le lait écrémé et demi-écrémé par rapport à un an plus tôt. Si les prix du lait avaient varié selon la moyenne des pays voisins, l'inflation de 2015 se serait située à respectivement -5,8 % et -7,5 % pour le lait entier et le lait écrémé et demi-écrémé. Selon ce scénario, l'inflation du lait entier en 2015 aurait donc été plus faible de 4,1 ou 3,7 point de pourcentage. Pour le lait écrémé et demi-écrémé, l'écart est de respectivement 4,6 et 4,1 point de pourcentage par rapport à la situation réelle (avec l'accord laitier).

**Tableau 1 : Evolution des prix du lait en 2015 en Belgique et dans les principaux pays voisins**

(Variation annuelle en pourcentage)

| | | Inflation | Inflation si le prix du lait est resté constant depuis septembre 2015 | Inflation si le prix du lait est modifié conformément à la moyenne des pays voisins |
|---|---|---|---|---|
| Belgique | Lait entier | -2,1 | -6,2 | -5,8 |
| Belgique | lait écrémé et demi-écrémé | -3,4 | -8,0 | -7,5 |
| Allemagne | Lait frais | -10,3 | - | - |
| Allemagne | Lait de longue conservation | -10,7 | - | - |
| France | Lait et crème | -0,7 | - | - |
| Pays-Bas | Lait | -3,8 | - | - |

Sources: SPF Économie, DG Statistique – Statistics Belgium, DESTATIS, INSEE, CBS

# IV.6 Conclusion

L'analyse ci-dessus démontre que le prix versé aux producteurs laitiers a évolué à la baisse, tant en Belgique que dans les pays voisins, depuis fin 2013. Afin d'atténuer les conséquences de la crise, un accord a été annoncé le 31 août 2015, selon lequel les producteurs laitiers belges recevront une aide d'environ 2,7 cents par litre de lait produit. Cette aide provient d'un fonds, alimenté par le secteur de la distribution qui y verse 14 cents par litre de lait vendu. Depuis le début de l'accord laitier, les prix à la consommation du lait ont fortement augmenté, ce qui montre que le montant dû par la distribution est intégralement répercuté sur le consommateur.

# Liste des abréviations

| | |
|---|---|
| ABS | Algemeen Boerensyndicaat |
| APETRA | Agence PETRolière |
| A.R. | Arrêté Royal |
| BE | Belgique |
| BNB | Banque Nationale de Belgique |
| BOFAS | Le Fonds d'assainissement des sols des stations-service |
| BRUGEL | BRUxelles Gaz Electricité |
| CBL | La Confédération Belge de l'industrie Laitière |
| CBS | Centraal Bureau voor de Statistiek (Pays-Bas) |
| CE | Commission européenne |
| Comeos | Fédération belge pour le commerce et les services |
| CREG | Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz |
| CSPE | Contribution au Service Public de l'Électricité (France) |
| CWaPE | Commission wallonne pour l'Energie |
| DE | Allemagne |
| DESTATIS | Statisches Bundesamt (Allemagne) |
| DG Statistique-Statistics Belgium | Direction générale Statistique du SPF Économie |
| EUR | Euro |
| Eurostat | Statistical Office of the European Commission |
| FAME | Fatty Acid Methyl Ester |
| Fapetro | Fonds d'analyse des produits pétroliers |
| Fedis | Fédération belge de la distribution |
| FMI | Fonds monétaire international |
| Fob | Free on board |
| FR | France |
| IBPT | Institut belge des services postaux et des télécommunications |
| ICN | Institut des comptes nationaux |
| IEA | International Energy Agency |
| Insee | Institut national de la statistique et des études économiques (France) |
| IPC | Indice des prix à la consommation |

| | |
|---|---|
| IPCH | Indice des prix à la consommation harmonisé |
| IPCN | Indice des prix à la consommation national |
| kWh | Kilowatt heure |
| LPG | Liquefied Petroleum Gas |
| NACE | Nomenclature statistiques des activités économiques dans la CE |
| NL | Pays-Bas |
| NWE | Northwest Europe |
| NZa | Nederlandse Zorgautoriteit (autorité néerlandaise de soins de santé) |
| PMM | Prix du marché mondial |
| Ppm | Parts per million |
| RON | Research Octane Number |
| SPF Économie | Service Public Fédéral Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie |
| T1 | Premier trimestre |
| T2 | Deuxième trimestre |
| T3 | Troisième trimestre |
| T4 | Quatrième trimestre |
| TCFE | Taxe sur la consommation finale d'électricité (France) |
| TVA | Taxe sur la valeur ajoutée |
| UE | Union européenne |
| UEBL | Union économique belgo-luxembourgeoise |
| USD | United States dollar |
| USDA | United States Department of Agriculture |
| VREG | Vlaamse regulator van de elektriciteits- en gasmarkt |
| Wmo | Wet maatschappelijke ondersteuning (Pays-Bas) |